

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Requalification de l'ancien site de l'Etablissement Central des Matériels de Mobilisation du Service de Santé des Armées (E.C.M.M.) - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Avenant n°5 à la convention entre la CUB et la SAEMCIB - Décision - Autorisation

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2000/1117 du 24 novembre 2000, le Conseil de Communauté a accepté que notre établissement participe à la requalification de l'ancien site de l'E.C.M.M., situé dans le secteur Nord Est de Bègles, à proximité de la Cité Yves Farges.

Le programme des équipements publics de cette opération prévoit un ensemble de travaux relevant respectivement de la maîtrise d'ouvrage communautaire et de celle de la ville de Bègles.

Afin de garantir une bonne cohérence dans la conduite opérationnelle de l'ensemble des travaux, le Conseil de Communauté a, par délibération n° 2001/920 du 12 octobre 2001, décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de compétence communautaire à la Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière (S.A.E.M.C.I.B.). Cette dernière délibération a été complétée par les délibérations n° 2002/0962 du 20 décembre 2002, 2003/0839 du 21 novembre 2003, 2004/0705 du 24 septembre 2004 et 2005/0873 du 25 novembre 2005, portant respectivement sur les avenants n° 1 ; 2 ; 3 et 4 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le budget total prévu par ces délibérations est de 850.000 euros TTC, réparti de la manière suivante :

- 825.238,60 euros TTC correspondant à la partie travaux ;
- 24.761,40 euros TTC correspondant à la rémunération de la SAEMCIB.

Aujourd'hui, pour tenir compte d'aléas indépendants de la volonté du délégataire, il est nécessaire d'établir un cinquième avenant à la convention, afin de proroger jusqu'au 31 décembre 2009 la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

En effet, cette opération, directement liée à l'opération de renouvellement urbain d'Yves Farges est touchée à deux titres par ce projet :

- d'un point de vue urbain car faisant partie intégrante du schéma directeur de l'ORU qui impacte le schéma viaire initial,
- d'un point de vue opérationnel, du fait de la démolition de quatre tours, qui va entraîner la circulation de nombreux camions et engins de travaux et la dégradation de la rue «des Terres Neuves» objet de la convention. Il est donc préférable d'attendre la fin des travaux de démolition avant de finir les travaux de requalification de cette voie.

Cette prorogation du délai d'exécution des travaux nécessitera par ailleurs de procéder à un nouvel appel d'offres.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de la prorogation du délai des travaux jusqu'au 31 décembre 2009 ;

AUTORISER

- Monsieur le Président à signer l'avenant N° 5 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2007**